

LIMOGES MÉTROPOLE
—
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à **M. Christophe MATHIEU**, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, et à **M. Clément LAMY**, Chef de service au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à **Mme Laurence MARIN**, Directrice générale adjointe des services et Responsable de Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

N° 28134

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} Délégation est donnée sous la signature et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1235-6 du Code général des collectivités territoriales, à **M. Christophe MATHIEU**, Directeur de l'aménagement durable du territoire au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime RIVICOI et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 25 000 € HT de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Toutes notes de service de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de respect, attestations de respect d'un programme relevant de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Tous renseignements relatifs aux dépenses dans le cadre des dépenses de versement de subventions de la Direction de l'aménagement durable du territoire.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'aménagement durable du territoire n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la planification d'un investissement ou acte relatif.


ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christophe MATHIEU**, délégation de signature est donnée par ordre de priorité dans les mêmes termes et modalités à :

- **M. Clément LAMY**
- **Mme Laurence MARIN**.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe MATHIEU, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, M Clément LAMY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28134.pdf**
(.pdf, 160,0 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**